

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

HOLLANDE.

La Haye, 16 avril.

Après une longue conférence avec le roi et le prince Henri, M. le baron Tornaco est parti pour Paris.

L'opinion générale continue à croire au maintien de la paix.

ALLEMAGNE.

Berlin, 16 avril soir.

Il est encore incertain si le roi de Prusse se rendra cette année à Carlsbad. Dans tous les cas, il restera à Berlin pendant la durée de la session des Chambres prussiennes.

Sa Majesté est toujours dans l'intention de faire un voyage à Paris.

Berlin, 16 avril, soir.

On mande de Berlin que l'envoyé autrichien, M. le comte de Taufkirchen, a été reçu par le roi de Prusse en audience particulière et qu'il est reparti immédiatement après pour Vienne.

Munich, 17 avril.

On mande de Berlin que l'envoyé autrichien, M. le comte de Taufkirchen, a été reçu par le roi de Prusse en audience particulière et qu'il est reparti immédiatement après pour Vienne.

MEXIQUE.

New-York, 16 avril, (par le câble Atlantique).

Un engagement a eu lieu à Querataro. Les pertes ont été grandes des deux côtés. Escobedo s'est retiré à quelque distance pour attendre des renforts.

TURQUIE.

Marseille, 17 avril.

Les lettres de Constantinople du 10 avril disent que le prince de Serbie a protesté de sa fidélité envers le sultan, son suzerain.

Un ministre serbe est resté à Constantinople pour régler la question de l'augmentation du tribut. Omer-Pacha était parti pour la Crète avec 3,000 hommes. On assurait qu'il allait simplement examiner la situation et conseiller un plan de campagne à Hussein-Pacha, mais qu'il devrait aller, de là, prendre le commandement des troupes ottomanes en Epire et en Thessalie. Le vapeur grec Arcadion avait fait six voyages en dix jours avec des chargements de munitions.

D'après des lettres d'Athènes du 11 avril, de nouveaux engagements auraient eu lieu en Epire et en Thessalie. Le mouvement d'émigration vers la Grèce continuerait.

ITALIE.

Florence, 16 avril, soir.

La Chambre des députés s'est ajournée au 24 avril.

Le Sénat a approuvé par 71 voix contre 3, le traité de paix avec l'Autriche.

ESPAGNE.

Madrid, 16 avril, soir.

La Epoca confirme la nouvelle que le tribunal de Cadix a déclaré nulle la prise du Queen-Victoria. Par suite, on peut considérer comme terminé le désaccord avec l'Angleterre.

La révolution d'Haïti s'est faite sans effusion de sang. C'est dans la nuit du 10 au 11 mars que l'insurrection a éclaté; les troupes envoyées par le président Gouffier pour l'étouffer ont passé du côté des rebelles. Le 13, l'agitation était si grande que le général dut songer au salut de sa famille. Il partit lui-même, en plein jour, et s'embarqua sur un aviso de la marine impériale. On dit qu'en quittant la terre, il arracha ses épaulettes et les jeta avec son épée sur la plage haïtienne.

Depuis son départ, on compte quatre prétendants au pouvoir suprême, les généraux Paul, Dumier, Salnave, Philippeaux, ancien ministre de la guerre.

Aux dernières nouvelles l'avis sur lequel Gouffier s'était embarqué était mouillé devant Port-au-Prince. Le commandant de ce navire de guerre, dit la Patrie, avait reçu de M. le contre-amiral Didot, l'avis de sa prochaine arrivée avec deux bâtiments chargés de la protection de nos nationaux.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 16 avril.

Nous avons ici les oreilles abasourdis par les bruits les plus contradictoires concernant la politique extérieure et nos affaires intérieures, et nous serions peut-être tout aussi avancés si nous n'en écoutions aucun. A propos de la question du Luxembourg, il nous est bien difficile de croire que depuis huit jours il n'y ait pas eu de pourparlers entre la France et la Prusse, et que l'Autriche, l'Angleterre et la Russie aient délibéré ensemble et seules sur les moyens de prévenir un conflit européen. Dans la note lue aux Chambres par M. de Moustier, il est dit que la France consent à un échange d'idées avec les autres puissances et nous devons supposer que sa diplomatie n'est pas restée inactive. Elle a bien sûrement négocié; mais du résultat de ses efforts nous ne connaissons pas le premier mot. Les uns répètent que les gouvernements, en négociant, ont seulement voulu gagner du temps afin de se mieux préparer à la guerre; les autres se réjouissent de cet atermoiement et proclament que faire la guerre pour le Luxembourg serait une folie: nous sommes bien de cet avis; mais si une guerre éclatait, le Luxembourg ne serait pas l'enjeu de la sanglante partie, pas plus qu'il n'en aurait été la cause; ce ne serait que le prétexte ou l'occasion de la lutte.

On dit que le gouvernement, pour dédommager les Chambres de leur patriotique silence, se propose de leur faire, sans doute après la rentrée des vacances de Pâques, une communication relative à l'état des négociations.

Voici un simple fait divers qui dans les circonstances présentes prend tout de suite une grande importance: Deux officiers prussiens qui ont été surpris le 11 avril levant les plans de Thionville, ont été arrêtés immédiatement par l'ordre du commandant de place. Le fait nous paraît très-significatif: il n'y a pas longtemps que des officiers prussiens visitaient nos arsenaux militaires avec l'autorisation de l'administration supérieure. Les choses sont changées. Et voilà que déjà les autorités françaises sont obligées de saisir les espions de M. de Bismark. Comme la guerre n'est pas commencée, les levers de plans ne seront pas fusillés; mais il est probable que leur arrestation donnera lieu à un échange d'explications entre Paris et Berlin.

Comme je ne veux pas m'exposer à un démenti ou à pis encore et qu'il faut laisser les espions de la Prusse gagner consciencieusement leur argent, je ne vous répéterai rien de ce qui se dit sur les préparatifs belliqueux de la France, ni sur les mouvements de troupes et de matériel

dé guerre, je vous signalerai seulement les circulaires du ministre de la guerre relatives à l'exonération et aux primes de réengagement: Le taux de l'exonération est fixé non pas à 2,100 francs comme on l'avait annoncé, mais à 3,000 francs. L'élevation du chiffre aura pour conséquence d'empêcher un certain nombre de conscrits de s'exonérer, et comme la prime de réengagement est aussi de 3,000 francs, il faut s'attendre à voir beaucoup de soldats au terme de leur congé rester sous les drapeaux.

Le bruit de l'arrivée à Paris du général Govone a mis en émoi bon nombre de défenseurs du pouvoir temporel. Ils prétendent que M. Ratazzi serait disposé à contracter avec la France une alliance offensive et défensive, à la condition que la France ne s'opposerait pas à l'achèvement de l'unité italienne par la conquête des Etats Pontificaux. C'est aller bien vite en besogne!

La politique intérieure du Gouvernement n'est pas moins controversée. Selon les uns, il faut s'attendre à voir l'Empereur demander aux Chambres, avant de les dissoudre, une dictature temporaire; il ne serait, pour le moment du moins, donné aucune suite aux projets de réformes libérales. Les autres font l'hypothèse contraire: le Gouvernement ne tiendrait pas compte des craintes manifestées par certains députés; il ne renoncerait pas plus aux projets de lois sur la presse et le droit de réunion qu'il ne serait disposé à faire rapporter la loi sur les coalitions, qui, en donnant aux ouvriers un droit nouveau permettait de supposer qu'ils en feraient usage; les optimistes, les libéraux vont même plus loin, ils prétendent que si la guerre éclatait, l'Empereur choisirait un ministre libéral.

Le Corps législatif a voté hier la loi de dotation Lamartine: le projet n'a pu réunir de 183 voix pour; il y a eu 24 opposants et 73 abstentions.

La loi sur la contrainte par corps a été votée par 112 voix contre 95. L'annonce de ce résultat a causé une vive émotion dans l'Assemblée, et il est probable que si ceux qui se sont abstenus avaient voté, la loi n'aurait point passé. La Chambre s'est ajournée au jeudi 25. On dit qu'avant de se séparer, les députés ont causé, dans les couloirs et dans la bibliothèque, avec une certaine vivacité des événements politiques. Quelques-uns auraient même manifesté l'intention de formuler une nouvelle demande d'interpellations sur les événements extérieurs, dans le cas où après la rentrée il ne se serait fait aucune communication par le Gouvernement.

Il paraît que les organisateurs de la Société nationale pour l'extinction du paupérisme, persistent à s'appuyer d'un patronage officiel. Quelques journaux demandent la dissolution de cette société, qui est une véritable conspiration contre la propriété. Nous ne croyons pas qu'il soit besoin d'une mesure de rigueur; il suffirait que le Conseil d'Etat ne donnât pas l'homologation demandée pour les statuts.

On signale la présence à Paris d'un certain nombre de préfets.

P. S. La baisse de la Bourse est attribuée à l'élevation du taux de l'exonération militaire et à l'ensemble des nouvelles d'Allemagne.

La France dément ce soir l'arrestation d'officiers français devant Mayence et Landau et d'officiers prussiens devant Thionville. Les dénégations de la France voudraient être appuyées par le *Moniteur*. Ch. Cahot.

Paris, 17 avril.

Nous sommes en pleines vacances parlementaires et judiciaires, mais nous n'aurons pas de vacances politiques, à moins qu'on ne veuille donner ce nom aux quelques jours de répit que nous aurons avant que la question de paix ou de guerre soit résolue.

Nous ne savons rien de plus qu'hier au sujet des négociations entre les cabinets européens. — La bourse a monté aujourd'hui sur le bruit que toutes les puissances se prononceraient en principe entre l'interprétation faite par la Prusse du traité de 1839 et que M. de Bismark avait dû donner sa démission. Mais on sait que les diverses puissances sont décidées à ne formuler qu'un simple avis; c'est à Berlin que doit se trancher la difficulté et le point unique du débat est toujours bien facile à préciser. La Prusse veut-elle, oui ou non, évacuer les forteresses du Luxembourg? Si elle le veut, le maintien de la paix est assuré, au moins pour un certain temps; si elle ne le veut pas, à la manière dont la question s'est trouvée engagée, nous devons supposer la guerre inévitable. Toutes les considérations les plus subtiles en reviennent toujours à cet imployable dilemme.

Vous trouverez dans les journaux du soir le texte du discours prononcé par le roi de Prusse en déclarant close la session du Parlement de la Confédération du Nord. Le roi adresse de chaleureux compliments à la nation, aux députés et à lui-même. Nous n'y lisons qu'un passage satisfaisant: La puissance nationale qui vient d'être reconquise doit s'affirmer en sauvegardant les bienfaits de la paix. Mais ce n'est là, à proprement parler, qu'un vœu formulé en faveur de la paix, bien plutôt qu'un engagement et une promesse pacifiques.

On croit que le gouvernement sera en mesure de donner des explications sur l'état des négociations dès la prochaine séance des Chambres.

Certaines personnes semblent surprises des longues délibérations des commissions chargées d'examiner les projets de loi sur la presse et le droit de réunion, quand ces projets ont déjà été longuement étudiés par le Conseil d'Etat et le Conseil des ministres. Cela tient précisément à ce que les intentions du gouvernement rencontrent toujours quelque résistance parmi les membres de la majorité. Cependant je crois pouvoir vous affirmer que le gouvernement non seulement ne consentira pas à l'abandon de ces projets, mais encore n'en admettra pas l'ajournement.

On disait ce soir que le Conseil des ministres avait décidé aujourd'hui la nomination de deux nouveaux vice-présidents du Corps législatif qui en aurait trois comme le Sénat. On désigne comme ayant des chances d'être nommés MM. Guin, Du Miral et aussi M. Jérôme David.

La reine des Belges dont plusieurs journaux racontent les excursions dans Paris n'a pas quitté la Belgique. Il est bon du reste de se défer des nouvelles que donnent ces mêmes journaux à propos de la visite de tel et tel souverain à l'Exposition.

M. Peyrat est cité pour le 24 avril devant la 6^e chambre du tribunal correctionnel. L'affaire de M. de Girardin a été appelée aujourd'hui. M. Allou présente la défense. Le nombre des curieux est considérable.

Le *Constitutionnel* dément le bruit assez accrédité depuis plusieurs jours, d'après lequel le Prince impérial devait aller faire une saison dans une ville d'eaux d'Allemagne. Le mal dont le prince a souffert, dit M. Boniface, ne provenait pas d'un vice de constitution et n'était que la suite d'une contusion à la jambe. Cette note est évidemment destinée à rassurer ceux qu'avait pu effrayer la longue convalescence du jeune prince.

On commente en divers sens l'adhésion quelque peu solennelle que le général Changarnier vient de donner dans la *Revue des Deux Mondes* à l'ouvrage du général Trochu contre le projet de réorganisation militaire. Il en ressort clairement que le projet rencontre de vives résistances même dans l'armée, et quelques-uns de ses chefs sont d'avis que la France doit être plus forte par la qualité que par la quantité de ses soldats.

Lundi s'ouvrira dans la salle du quai Malaquais la session du Congrès des sociétés savantes des départements.

L'Exposition semble devoir provoquer de nombreuses déceptions. Vous savez qu'une des manies du Parisien plus ou moins aisé, est de fuir la capitale pendant l'été et d'aller s'installer tant bien que mal dans les environs pour cinq ou six mois. Or beaucoup de ces amateurs de la campagne voudraient bien unir l'utile à l'agréable, et ils se sont mis en tête de louer leurs appartements tout meublés aux riches étrangers que va attirer l'Exposition. C'est pour cela que l'on voit partout des écriteaux de couleur annonçant des locations séduisantes. Mais l'étranger donne peu jusqu'à présent et nos hôteliers d'occasion plus exigeants encore que les hôteliers de profession risquent fort de ne pas faire leurs frais.

Ch. CAHOT.

M. Ch. Vignault, ancien rédacteur en chef du *Mémorial des Pyrénées*, et connu avantageusement dans le monde littéraire sous le nom d'A. de Lasthénie, vient de se fonder à Arras un journal conservateur et libéral qui a pour titre l'*Ordre*.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

VILLE DE ROUBAIX.

FOIRE.

Le Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de la Légion d'Honneur, donne avis que la foire établie en cette ville par décret impérial du 11 août 1856, s'ouvrira cette année le 8 avril.

Les places seront distribuées le 22 avril (lundi de Pâques), à dix heures du matin, par les soins de M. le Commissaire Central de Police et de M. l'architecte de la ville.

Les marchés ordinaires se tiendront, pendant toute la durée de cette foire, sur la place Notre-Dame, et, au besoin, sur tel autre emplacement qui serait désigné par l'Autorité municipale.

Les marchands forains et directeurs de spectacles publics, jeux et autres divertissements, seront tenus de se conformer aux règlements en vigueur.

ERNOULT-BAYART.

Ville de Roubaix.

FIXATION DES LIMITES DE L'AGGLOMÉRATION

En exécution du décret du 15 janvier 1867 et de l'arrêté préfectoral en date du 22 mars dernier, qui fixent le tableau de la population officielle de la ville de Roubaix à 64,706 habitants dont 51,983 agglomérés, et conformément au travail du dénombrement de ladite population établi au registre déposé au secrétariat de la Mairie de cette commune, les limites de l'agglomération pour la perception des droits d'entrée au profit du Trésor, sont fixés aux différents points ci-après déterminés:

1^o Rue de Lille, dite Embranchement. L'agglomération comprend à droite le bureau de l'octroi, appartenant à M. Deleue-Gavanne, et de l'autre côté le n^o 129, appartenant à Courrier, habité par Jorion. La rue d'Inkermann et le Vert-Chemin entièrement agglomérés. L'ancienne route de Lille depuis le n^o 8, appartenant à Rarnart, occupé par Gaby, est agglomérée des deux côtés jusqu'à l'Epeule.

2^o Route de Lille. Entièrement agglomérée jusqu'aux limites du territoire, excepté le Brondeloir, la ferme Lepers Goncé et les maisons au-delà dans le chemin de l'Allumette.

3^o Route de Mouvaux. Agglomérée jusqu'aux limites du territoire, de même que le chemin de la Maquellerie jusque y compris les anciennes maisons Carlos Cordonnier et la corderie occupée par Scamps. Les maisons Deldat, de Nechin, le cabaret Marcellin-Delbecque ainsi que les nouvelles maisons Louis et Carlos Cordonnier, sont hors l'agglomération et de l'autre côté de la route de Mouvaux.

L'ancien chemin du Mont-à-leux est aggloméré jusqu'à une rue projetée dans le terrain de M. Leconte-Bailion; le côté intérieur de cette rue est aggloméré. La rue qui va de la route de Mouvaux au pont du chemin de fer (rue de l'Ouest), passant derrière la gare est agglomérée des deux côtés; dans le chemin du Fresnoy, l'agglomération comprend les maisons et magasins Dujardin et la maison Delcroix, voiturier; ensuite l'agglomération reprend au pont, la ligne du chemin de fer, la barrière Brevelle, le chemin de l'Union jusqu'au nouveau canal agglomérant tout le côté intérieur.

4^o Route de Tourcoing. Agglomérée jusque y compris le bureau doctroi, et l'établissement M. Morel et Co, le Cul-de-Four aggloméré jusqu'au sentier du Mont-à-leux, et le quartier derrière la filature Papon, jusque y compris les trois maisons appartenant à Rosalie Fremont, dont la dernière est habitée par Alexandre Declercq; l'agglomération suit ensuite le sentier derrière le jardin de M^{me} veuve Duthoit-Ferret agglomérant les deux côtés, remonte le sentier de la Basse-Mazure, comprenant le n^o 42, à droite occupé par Durieux Désiré, et à gauche, le n^o 45 habité par François Destalleurs. Ces deux maisons appartiennent à Louis Prouvost. Ensuite, l'agglomération comprend dans le quartier des Pères, la rue derrière l'église jusqu'au Nouveau-Monde, et le pavé Salembrier jusqu'au cabaret Roger appartenant à Bayart, occupé actuellement par Leman Florentin, sont agglomérés des deux côtés; puis l'agglomération continue le sentier à droite, la carrière Billet agglomérant les maisons de la veuve Bailly et Lavainne.

5^o Route de Wattrelos. L'agglomération comprend à gauche la maison Billet n^o 41 et à droite le cabaret Créteur jusqu'au prolongement de la Grande-Rue qui passe derrière.

6^o Le Canal. A gauche, l'agglomération comprend l'établissement M. Mullier-Eloy et à droite les maisons Desbonnet-Jonville, la dernière habitée par V^e Segard, épicière; elle suit ensuite l'ancienne route de Lannoy agglomérant les deux côtés jusqu'à la carrière de Belle-Paire puis continue cette carrière agglomérant aussi les deux côtés à partir à gauche du n^o 154 appartenant à Dupire habité par Masselin, comprend toutes les maisons Despret père et fils jusqu'au pavé du Pile, suit ce pavé jusqu'à la

7^o Route de Lannoy. et le Pavé du Coq-Français jusqu'au sentier de Ma Campagne agglomérant tout le côté

monde aristocratique qu'elle avait rêvé être le sien. Elle y conserva quelques relations isolées et non intimes, grâce à l'abbé de Vermet. Tout se borna là; son fils n'entra pas dans les pages; mais, comme il avait de l'intelligence et qu'il avait pris assez l'amour du travail, il fut reçu à Saint-Cyr, sans qu'il fût nécessaire de recourir à d'autre protection qu'à celle de son mérite personnel.

En 1823, Louis sortait de Saint-Cyr avec les épaulettes d'officier, et Paul arrivait à Paris avec un crêpe noir à son chapeau. Son visage portait l'empreinte d'une douleur profonde; sa bonne grand-mère n'était plus.

VIII.

— Vraiment, Paul, les sept ans qui se sont écoulés depuis que j'ai quitté Roquevaiv ne vous ont presque pas changé; vous avez très-peu grandi, et il serait difficile, en vous voyant, de s'imaginer que vous êtes majeur, et que vous êtes venu à Paris pour régler avec votre mère vos comptes de tutelle.

Telles furent les paroles que madame de Roquevaiv adressa à son fils peu d'instants après l'arrivée de celui-ci à Paris.

Paul était singulièrement ému. Il trouvait, lui aussi, que ces sept années

avaient laissé peu de traces sur le visage de sa mère. C'était bien elle, telle qu'elle était toujours restée dans ses rêves depuis le moment de la séparation. Seulement alors l'éclat de ses beaux yeux était terni par des larmes et sa voix avait un timbre caressant et doux, bien différent de cette voix brève et sèche dont l'accent était encore plus amer que les paroles. C'était la mère qui dans son enfance lui inspirait une crainte ressemblant quelquefois à de la terreur. Paul comprit qu'ils n'avaient changé ni l'un ni l'autre: il aimait sa mère, il n'en était pas aimé, et il la redoutait toujours.

— Je suis venu à Paris, lui dit-il, parce que vous m'y avez appelé, ma mère; et je n'ai encore pensé qu'au bonheur de vous revoir, ainsi que mon frère.

— Pourquoi êtes-vous en grand deuil?

— Il n'y a pas encore un an que ma grand-mère est morte, répondit Paul; et ses yeux se remplirent de larmes.

— Eh bien! votre deuil est fini depuis longtemps! Le prolonger serait de l'affectation; que feriez-vous de plus pour votre mère?

D'ailleurs, Paul, vous allez vivre dans un monde qui n'est pas celui de la province, car il est probable que vous ne retourneriez plus à Roquevaiv. J'ai reçu au sujet de cette terre des propositions très-

avantageuses; j'ai l'espoir d'obtenir plus encore, et si cet espoir se réalise, je vendrai.

— Vous vendrez Roquevaiv, s'écria Paul.

— Vous pâlissez, je crois: vendre Roquevaiv vous paraît un sacrilège, n'est-ce pas? Vos lettres me l'ont fait pressentir. Vous avez des idées on ne peut plus romantiques. Je dois vous prévenir que ceci est du plus mauvais goût, surtout quand on est loin d'avoir la figure et la tournure d'un héros de roman.

E. DE VARS.

(La suite au prochain numéro.)

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGHE

Dentiste

29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue Secarrembault, Lille.

Guérison du mal de dents

Paiement après succès.

M. VERBRUGGHE, se rend à domicile et se charge de racommoder toute espèce de pièces artificielles. 6634